



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment de commerce sur la commune de FAMECK (57).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FAMECK

Raison sociale

FAMECK

N° SIRET

93906426700015

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

QUATTRUCCI

Prénom(s)

Bruno

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la creation d'un batiment de commerce sur la commune de Fameck (57). Il s'implante au sein de la ZAC de la Feltiere zone Sud, dont l'objectif est de favoriser l'implantation de commerces, de services et d'artisanat. Le site du projet est non bati et principalement couvert de vegetation herbacee, avec quelques zones arbustives. Il est borde d'aménagements paysagers plantes d'arbres, situes en peripherie du terrain (non impactes par le projet). Il est prevu sur ce terrain de 6 045m² : - 2540m² de SDP - 99 places de stationnements dont 3 places PMR, 2 places familles, 6 places electriques ainsi que 12 places precablees. 50% de ces places seront en evergreen. - des toitures equipees de panneaux photovoltaiques - 667m² d'espaces verts.

4.2 Objectifs du projet

La ZAC de la Feltiere a pour objectif de rassembler des entreprises de toutes tailles afin d'offrir et de centraliser de nombreux services pour les usagers. Elle vise egalement a proposer un cadre de travail de qualite, propice a la convivialite. Le projet ambitionne par ailleurs d'accueillir des activites artisanales, des services ainsi que des commerces de moyenne et grande tailles, afin de renforcer l'attractivite du site. Cette zone a pour ambition de proposer un ensemble architectural fonctionnel et qualitatif, repondant aux exigences suivantes : - Creer un environnement confortable et sain, - Preserver les ressources naturelles en optimisant leur usage, - Atteindre au mieux les exigences du programme en terme de capacite, de fonctionnalite, - Proposer une architecture integree dans le site avec un traitement des volumes et une etude des matériaux en harmonie avec le contexte, - Favoriser les modes doux et gerer la desserte par les transports en commun. - Optimiser le confort et le bien-etre des usagers.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux comprennent notamment : - la viabilisation des terrains (voiries, stationnements, réseaux...), - la constructions d'un bâtiment de commerce/restauration, - l'aménagement des espaces paysagers et plantations. Un ensemble de dispositions sera appliqué pour : - limiter les nuisances/risques pour les riverains - réduire les risques de pollutions issues de chantier et maîtriser les incidences en cas de déversement.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

>>>> ACCESSIBILITE DU PROJET L'accès au site s'effectuera par une rue à sens unique accessible depuis la rue de l'Europe. La D652 et l'A20, axes structurants du territoire, sont accessibles depuis le site en moins de 5 minutes en voitures. Le site est également accessible en transport en commun; les arrêts de bus les plus proches sont les arrêts "Feltière" et "maison médical" se trouvant à 190m et 300m. Une entrée-sortie sera aménagée au sud du site, ouvrant sur une voirie à double sens qui assure la desserte des parkings. Un premier parking de 52 places sera accessible à l'Est du site ainsi qu'un second de 47 places au Nord. Parmi ces 99 places de stationnements, 6 seront pour véhicules électriques, 12 précabés, 3 PMR et 2 places familles. Au moins 50% des stationnements seront végétalisés style Evergreen. >>>> GESTION DES DECHETS Des bennes de tri des déchets seront dissimulées sur le site, entre les murets et les haies. Un portillon sera accessible depuis le domaine public par les agents de propreté urbaine. >>>> GESTION DES EAUX PLUVIALES La gestion des eaux pluviales sera réalisée conformément à la réglementation en vigueur. Elles seront gérées à la parcelle permettant une action à l'échelle micro-urbaine visant à limiter le ruissellement des eaux et prévenir le risque inondation. L'aménageur sera soucieux du bon respect des trois points suivants : la rétention, l'infiltration et le traitement des eaux pluviales.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par un permis de construire. La ZAC de la Feltière, qui inclut le site du projet, a fait l'objet d'une étude d'impact en décembre 1991, laquelle a été approuvée par les services concernés.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du terrain SDP Places de parkings	(6045, m ²) (2540, m ²) (99, u)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E Lat. : °N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° Lat. : °

Point de d'arrivée : Long. : ° Lat. : °

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est classe en zone UZc au PLU de Fameck.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Les ZNIEFF les plus proches sont : - ZNIEFF de type II "Forêt de moyeuivre et coteaux" (410030448), située a environ 1km du site. - ZNIEFF de type I "Forêt de Blettange" (410030055), située a environ 6km du site.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun arrete de protection de biotope n'est present proches du site.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet est eloigne de tout zonage naturel. Le plus proche est la reserve naturelle "Hettange-Grande" (FR3600075) située a environ 12km du projet.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Le territoire est couvert par le PPBE des grandes infrastructures de transports terrestres de l'état dans le département de la Moselle, 4ème échéance (2024-2029).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les parcelles du projet sont éloignées de tout zonage patrimonial. Le zonage le plus proche est celui de la Chapelle de Morlange (monuments historiques), située à 2,1km.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	D'après le SAGE Bassin ferrifère, 19 zones humides ont été référencées sur la commune. Aucune d'entre elles n'a été identifiée sur le site du projet ou à proximité.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune n'est couverte par aucun PPRN ou PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Aucun site pollué ou potentiellement pollué (sites Basias, Basol) n'a été enregistré sur les parcelles du projet. De plus, le site a toujours été libre de toute construction limitant le risque de pollution du sol.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Le site du projet n'est compris dans aucune ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par un périmètre de protection de captages. Le plus proche se trouve en limite du site, il s'agit du périmètre de captage des eaux du Brouck.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est présent sur la commune de Fameck et sur les communes voisines.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est éloigné des sites Natura2000. Les plus proches se trouvent à plus de 17km : - "Carrières souterraines et pelouses de Klang - gîtes à chiroptères" (FR4100170), située à environ 17,2km. - "Pelouses du pays Messin" (FR4100159), située à environ 17,7km
D'un site classé ?	☐	☒	Aucun site classé n'est présent sur la commune de Fameck et sur les communes voisines.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Après accord, les bâtiments du projet seront raccordés sur le réseau existant. Aucun prélèvement ne sera réalisé sur les parcelles.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet n'aura aucune incidence sur les eaux souterraines en chantier comme en fonctionnement : prévention des pollutions accidentelles pendant les travaux, absences de constructions en sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Les terres excavées seront réutilisées au maximum en tant que remblais sur site, afin de limiter les évacuations/apports de terre.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	L'apport de matériaux sera nécessaire pour les travaux d'aménagement et de construction.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les terres excavées seront réutilisées au maximum en tant que remblais sur site.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet va engendrer des besoins limites en eau potable (batiments d'activites) ainsi que des rejets limites grace a une gestion des eaux pluviales au maximum a la parcelle. Apres un accord avec les concessionnaires et fermiers ayant competence sur le secteur, le projet se raccordera aux reseaux existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le site est compose d'especes herbacees et arbustives. Le projet entrainera une modification de cette couverture vegetale, pouvant occasionner une perturbation ponctuelle de la biodiversite. Toutefois, le projet viendra recreeer des espaces paysagers diversifies en privilegiant des vegetaux de qualite, locaux, non allergenes et peu consommateurs d'eau. Entre l'espace public et le bati, des
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites Natura2000 les plus proches se trouvent a plus de 17km du projet. Le projet n'aura aucune incidence sur un habitat/espece inscrit(e) au Formulaire Standard de Donnees du site.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le site est entierement vegetalise, sans batiment ni surface minerale. Le projet entrainera la consommation d'une petite partie de cet espace naturel. Il veillera, toutefois, a recreeer des milieux diversifies, comprenant haies vives, arbres et vegetation herbacee
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerne par les risques technologiques. Aucune canalisation de gaz ne passe proche du site et aucune ICPE n'est presente sur ou a proximite du site.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site du projet n'est pas concerne par des risques naturels forts. Il se trouve en : - Zone de sismicite tres faible, - Zone d'exposition moyenne au retrait-gonflement des argiles, - Dehors des zones inondables.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'est pas de nature a engendrer des risques sanitaires en exploitation. L'ensemble des dispositions necessaires permettant d'eviter toute pollution ou risques sanitaires seront prises en chantier.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Les parcelles du projet ne sont pas concernees par les risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Les flux generes par le projet seront principalement lies a la venue de la clientele ainsi qu'aux déplacements domicile/travail du personnel. L'accès au site est rapide depuis l'A30 et la D652 (axes structurants de la commune). Le trafic au niveau des routes alentours reste relativement fluide tout au long de la journée. Les flux liés au projet seront minimales et ne viendront pas influencer le trafic actuel de la zone. De plus la proximité d'arrêts de bus.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet n'augmentera pas le bruit routier sur le secteur et respectera les normes en vigueur. Le niveau acoustiques en chantier sera limite a 85 dB(A).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est impacte par la D652 classée comme voie bruyante de catégorie 2.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet n'engendrera pas d'odeurs sur le secteur.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Le projet engendrera des vibrations au cours de la phase chantier. Ces nuisances sont cependant temporaires, de faible intensite et seront minimisees par des mesures en phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par les vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet respectera les normes de securite mais la conception veillera a opter pour des luminaires respectueux de l'environnement. Les neons seront proscrits pour la mise en lumiere des enseignes.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	La commune de Fameck est concerne par la pollution lumineuse.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	Les nuisances de la phase travaux seront limitees par l'application de bonnes pratiques imposees aux entreprises. Ces nuisances seront limitees dans le temps. Le projet n'augmentera pas la pollution liee aux circulations routieres.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet est concerne par des rejets liquides d'eaux usees et pluviales.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux usees seront separees des eaux pluviales et pretraitees avant d'etre envoyees dans le reseau d'egout. Les EP seront au maximum gérées a la parcelle (infiltration des EP).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerné par les effluents.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En chantier, les déchets seront triés et collectés par des filières de valorisation. En exploitation, des bennes de tri des déchets seront dissimulées sur le site, entre les murets et les haies. Un portillon sera accessible depuis le domaine public par les agents de propreté urbaine.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	La commune de Fameck est située dans une zone de présomption de prescription archéologique, impliquant une saisine à partir d'un seuil de 3 000 m².
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet est classé en zone UZc au PLU de Fameck. Il n'engendrera pas de modifications sur les activités humaines.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'implante dans la zone 2 appelée "parc d'activités commerciales" de la ZAC de la Feltière (Sud). Des projets similaires pourront ainsi se développer dans la ZAC en cohérence avec le projet.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le site ne présente pas d'enjeux notables sur l'environnement et/ou sur la santé. Toutefois, des mesures seront mises en œuvre afin de préserver le site et son environnement durant la phase de travaux : la charte de chantier sera appliquée tout au long de l'intervention. Par ailleurs, le projet paysager sera conçu de manière à créer des espaces verts de qualité, composés exclusivement d'espèces indigènes.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Considerant que : - le constructeur s'engage a respecter les prescriptions architecturales, urbaines et paysageres etablies et approuvees par la CAVF; - le site ne presente pas d'enjeux notables sur l'environnement et/ou sur la sante; - la ZAC a deja fait l'objet d'une etude d'impact (acceptee), La realisation d'une evaluation environnementale ne semble pas necessaire pour le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables



Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus



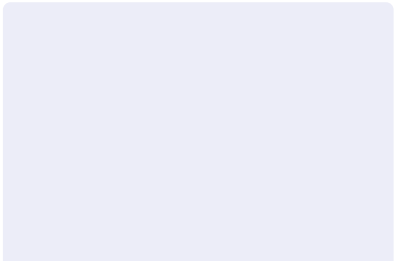
Nom QUATTRUCCI

Prénom Bruno

Qualité du signataire Dirigeant

À Villeneuve d'Ascq

Fait le 11-12-2025 /



Signature du (des) demandeur(s)